

**ORDONNANCE COLLECTIVE
N° OC-10.06**

Rédigé/révisé par la Direction des services
professionnels et hospitaliers
En collaboration avec la Direction des soins infirmiers
Date d'entrée en vigueur : Le 4 décembre 2006
Date de révision : s/o
Approuvé par résolution n° 2006 09.14 du CMDP

**Cathétérisme après le
retrait d'une sonde urinaire
à demeure**

Infirmières et infirmiers

CLIENTÈLE VISÉE

Bénéficiaires de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal porteurs d'une sonde à demeure.

PROFESSIONNELS VISÉS

Infirmières et infirmiers

✳ *Les infirmières et infirmiers auxiliaires sont autorisés à contribuer à l'application de cette ordonnance sous la supervision d'une infirmière.*

INDICATIONS CLINIQUES

Incapacité d'uriner seul(e) après le retrait d'une sonde.

PROCÉDURE

Pendant les 48 heures post retrait de la sonde, si le patient urine spontanément, faire la mesure du volume post-mictionnel TID avec l'échographe vésical portable (*bladder scan*) selon la méthode de soins infirmiers *Mesurer le volume d'urine dans la vessie à l'aide d'un instrument électronique*.

- Si le volume est de moins de 150 ml, arrêter la surveillance au bout de 48 heures.
- Si le résidu est de plus de 150 ml, poursuivre la surveillance TID.
- Si le volume est égal ou de plus de 300 ml, faire un cathétérisme aux huit heures ou de façon plus rapprochée au besoin, jusqu'au lendemain au quart de jour. À ce moment, **aviser le médecin traitant ou de garde** et suivre les ordonnances.
- Si le patient n'urine pas après le retrait de la sonde, faire un cathétérisme aux huit heures ou de façon plus rapprochée au besoin, jusqu'au lendemain au quart de jour. À ce moment, **aviser le médecin traitant ou de garde** et suivre les ordonnances.

RÉFÉRENCE

Selon la méthode de soins infirmiers *Retirer une sonde installée à demeure depuis quelques semaines ou plus*.

APPROBATION

Directrice des soins infirmiers

Directrice des services professionnels et hospitaliers

Président du conseil des médecins, dentistes et
pharmaciens

M:\DSP_CMDP\LIBRARY\Ordonnances collectives et protocoles\Ordonnances collectives\OC-10 06_Catheterisme_post_retrait_sonde_urinaire_a_demeure.doc